



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 4 octobre 2023 à 18h  
Salle Georges Brassens**

**Délibération n° DCM23-10-04P3**

**Administration générale – Société d'aménagement  
régional BRL - Rapport des représentants de  
l'assemblée spéciale des collectivités territoriales  
au Conseil d'administration du groupe BRL –  
Exercice 2022**

Conseillers Municipaux en exer-  
cice : **29**

Conseillers Municipaux présents ou  
représentés : **29**

Date de la convocation :  
**28 septembre 2023**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, Maire, Président de la séance,  
M. Jean-Marie Sabatier, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisa-  
beth Blanquet et Mme Véronique Delorme, Adjoints,

M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Del-  
tour, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent  
Dô et M. Michel Vullierme, Conseillers municipaux,

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, M. Jean-Luc Barral, M. Jean-Jacques Pinet, Mme Louise Jaber, Mme Catherine  
Klein, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Marie Passieux, Mme  
Paquita Médiani et M. Salvador Ruiz

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à Mme Michèle Guibal  
M. Jean-Luc Barral à M. Gérard Bessière  
M. Jean-Jacques Pinet à M. Georges Bélart  
Mme Catherine Klein à M. Jean-Marie Sabatier  
Mme Louise Jaber à Mme Joëlle Mouchoux  
M. Patrick Javourey à Mme Elisabeth Blanquet  
Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez  
M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési  
Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé  
Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani  
M. Salvador Ruiz à Mme Claudine Soulairac

-----  
*Rapporteur : M. Jean-Marie Sabatier*

Par courrier du 5 juillet 2023, Monsieur le Directeur Général du groupe BRL a transmis le rapport adopté  
par l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales le 27 juin 2023 pour rendre compte de l'activité de  
l'organisme au titre de l'exercice 2022.

Considérant que la Commune est actionnaire du groupe BRL, il appartient au Conseil Municipal de se  
prononcer, après débat, sur le rapport ci-joint en application des dispositions du Code Général des  
Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1524-5 et L.1531-1.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le rapport de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales établi pour rendre compte de l'activité du groupe BRL en 2022, ci-joint annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

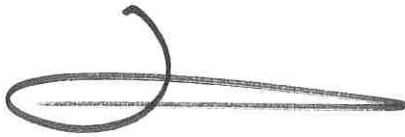
Cette question a été présentée en Commission « Ressources et moyens » le 20 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales établi pour rendre compte de l'activité du groupe BRL en 2022, ci-joint annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,



Michaël DELTOUR

Maire et président de séance,



Gerard BESSIERE